

Moduler la puissance de la parole

Ce texte est un extrait de l'intervention de Carole Dewambrechies-La Sagna à « Question d'École », le 1^{er} février 2020.

Dans son « Acte de fondation » Jacques Lacan fait valoir l'École elle-même comme un organe de contrôle et de critique du travail qui s'y fait. Et il est affirmé que « Dès le départ et en tous cas, un contrôle qualifié sera dans ce cadre assuré au praticien en formation dans notre École. »[\[1\]](#)

Il y a dans l'École toute une gradation de contrôles qui vont du contrôle dans le cabinet de l'analyste au contrôle d'exposés de cas ou de doctrine dans nos journées de travail. Cette fonction de contrôle, peut-être faudrait-il dire de supervision pour ce dernier exemple, s'est étendue au Champ freudien dans son ensemble et tout le monde pense que présenter un cas aux Journées de l'École vaut pour contrôle. La conversation UFORCA des Sections cliniques existe depuis 1997 à Arcachon. Elle a accentué cette dimension. Avec ses cas publiés et étudiés à l'avance, discutés pendant la conversation elle-même pendant une heure, ces conversations sont devenues un mode de contrôle inédit, qui a apporté les cas-surprises, les inclassables et le signifiant de la psychose ordinaire dont on ne saurait se passer maintenant. Jacques-Alain Miller disait, en 1996 à Angers : dans l'institut du Champ freudien se vérifie le transfert de travail. L'analyse prend fin quand l'illusion du sujet supposé savoir se défait. « C'est pourquoi il faut un lieu où le savoir exposé fait barre. »[\[2\]](#) Je crois que cela peut se dire du contrôle. [...]

L'effet d'une parole peut être ce qui décide un sujet à entreprendre une analyse : une parole « malheureuse » dit-on

aussi, quand la conséquence semble échapper à ce qui a été recherché. C'est à la puissance de la phrase « ma femme n'est rien pour moi » que nous devons le cas Dora. Quand j'ai commencé à travailler les *Écrits* et les séminaires de Lacan, dès avant d'entreprendre une analyse, j'ai été frappée par cette chose : que le psychanalyste était du côté du silence, que s'il prenait la parole c'était dans le cadre très contraint de l'interprétation, « entre énigme et citation », par exemple. Avec la règle de l'association libre la puissance de la parole est laissée à l'analysant. [...]

Je suis allée le week-end dernier animer une conversation à Bruges, invitée par le Kring voor psychoanalyse et l'ACF-Belgique [3]. La conversation avait pour titre « Le choc de l'interprétation ».

La question de la puissance de la parole était donc mise en avant sous sa forme interprétative mais nous avons dû admettre au fur et à mesure que la conversation avançait qu'il s'agissait dans bien des cas de réduire dans la pratique la puissance de la parole plutôt que de l'exalter. [...]

Apprendre à repérer les choses qui importent, comme le dit Lacan, dans la multitude des dits et des affects, attraper la logique du cas, qu'elle s'écrive de névrose ou psychose, reconnaître sans s'en offusquer la face de satisfaction d'un symptôme que l'on s'emploiera à respecter le temps qu'il faudra, voilà quelques-unes des questions soulevées par le contrôle de cas. Ces praticiens travaillent en clinique, à l'hôpital, ont la responsabilité de la formation des infirmiers de leur service et sont en rapport avec des administrations, des familles, des associations. Les questions soulevées en contrôle sont celles de l'articulation de l'éthique de la psychanalyse et du discours du maître, de la place des semblants, d'une théorie de la folie qui n'en fasse pas un déficit, de la mise en avant du lien social comme fondamental pour tout *parlêtre*. L'impossible à supporter ne fait pas reculer ces analysants, qui s'appuient sur ce qu'ils

ont eux-mêmes traversé pour faire face à un réel que plus personne ne veut entendre ou prendre en compte dans nos sociétés. Certains d'entre eux deviendront psychanalystes, d'autres non mais, psychanalysants, ils veulent faire contrôler les transferts dont ils sont l'objet et l'action qui est la leur.

Que le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même est au principe de notre École. Ce principe donne son poids au désir de contrôle et il permet au désir de l'analyste de se manifester. Il n'appartient pas au contrôleur d'authentifier ce désir même si des effets de passe sont perceptibles, à partir de la position du contrôleur.

[1] Lacan J., « Acte de fondation », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 230.

[2] Miller J.-A., « Ouverture. De la surprise à l'énigme », in Collectif, *Le Conciliabule d'Angers. Effets de surprise dans les psychoses*, Paris, Agalma/Seuil, 1997, p. 13.

[3] « Le choc de l'interprétation », conversation clinique animée par Carole Dewambrechies-La Sagna et organisée par le Kring voor psychoanalyse, le 25 janvier 2020 à Bruges.